

**R**ÉSEAU

**A**uto  
DÉFENSE

**J**URIDIQUE

**Col**LECTIVE

LE RÉSEAU D'AUTODÉFENSE JURIDIQUE COLLECTIVE EXISTE DEPUIS UN AN ET DEMI, ET REGROUPE UNE QUINZAINES DE COLLECTIFS À TRAVERS LA FRANCE. CHAQUE COLLECTIF EST INDÉPENDANT, ET DÉVELOPPE LOCALEMENT UNE STRUCTURE DE SOUTIEN POLITIQUE POUR LES PERSONNES TOUCHÉES PAR LA RÉPRESSION DANS LE CADRE DE MOUVEMENT DE LUTTE ET D'ÉMANCIPATION. SOUTIEN AUSSI POUR LES MIGRANT.ES ET LES PERSONNES EN BUTTE AUX VIOLENCES POLICIÈRES DANS LES QUARTIERS POPULAIRES.

DANS NOS COLLECTIFS, NOUS DIFFUSONS DE L'INFORMATION SUR LES DROITS EN GARDE-À-VUE, RECONSTRUISONS LES ARRESTATIONS ET ACCOMPAGNONS LES PERSONNES ARRÊTÉES ET LEUR PROCHES POUR LES AIDER À COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT JUDICIAIRE, PRÉPARER D'ÉVENTUELS PROCÈS ET LES ORIENTER VERS DES AVOCAT.ES. NOUS AIDONS LES PERSONNES BLESSÉES À PORTER PLAINTES, ET NOUS METTONS EN PLACE DES CAISSES DE SOLIDARITÉ POUR AIDER FINANCIÈREMENT LES INCULPÉ.ES ET LES VICTIMES.

**LA SOLIDARITÉ EST NOTRE ARME !**

**RAJ COL**

**BULLETIN - JUIN 2019**

**Numero  
ZÉRO**

Le mouvement des gilets jaunes connaît une répression dans la rue et dans les tribunaux d'une rare violence. Mutilations, détentions arbitraires et gardes à vue abusives de l'aveu même de circulaires à destination des officiers de police judiciaire à Paris, condamnations quasi-systématiques, impunité totale des forces de l'ordre (strictement aucune condamnation à notre connaissance contre un policier français dans le cadre des gilets jaunes).

Globalement, on constate des condamnations lourdes au regard de dossiers parfois très légers. Comme toujours, les parquets se font les relais directs des mots d'ordre du gouvernement, exigeant des peines d'une fermeté exemplaire et assumant pleinement qu'il s'agit de briser le mouvement social. Les juges se plient bien entendu à leur volonté - y compris au mépris de certaines évidences juridiques.

Les contrôles et les gardes à vue préventives se multiplient, à Paris, Toulouse, Lille ...

L'application de la loi anti-casseurs a permis à la police et au parquet d'enfermer, de fichier et de poursuivre pour des motifs parfaitement insignifiants tels que le port du masque anti-poussière. La question se pose à présent de savoir jusqu'où les juges vont continuer de courber l'échine sous les coups de boutoir du ministère de l'intérieur.

Heureusement, la solidarité s'organise dans la rue comme devant les salles d'audience, à travers des pratiques de soin, de désarrestation et de bons conseils ; tandis que des batailles sont également menées en saisissant les quelques recours juridiques à disposition, et qu'une entre-aide financière s'organise pour soutenir les inculpé.e.s.

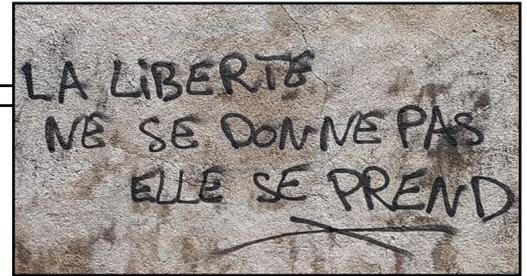
# BAYONNE

5 interpellations suite à une manifestation appelée par les Gilets Jaunes le 2 février dont le chef d'inculpation commun est «dégradations en réunion».

Une personne mineure sera jugée en février 2020, 3 personnes ont accepté les comparutions immédiates et ont pris du ferme (mais se sont fait aménager les peines).

Le «meneur» a eu une amende de 5000€.

Une personne refusant la comparution immédiate a pris 6 mois ferme (4 mois pour dégradations en réunion et 2 mois pour refus de signalétique). La réponse de l'appel a été rendue le 16 mai concluant 2 mois de sursis, elle aura donc été incarcérée durant 3 mois et demi gratuitement.



# BURE

À Bure, la lutte dure depuis 25 ans contre l'implantation d'un site de déchets radioactifs. L'enquête pour association de malfaiteurs (7 personnes mises en examen et 2 sous statut de témoin assisté) suit son cours (expertise progressive du matériel perquisitionné ). 2 000 pages se sont ajoutées au 10 000 premières pages du dossier, ce qui dilue encore davantage le peu d'éléments à charge dans la masse de leurs élucubrations.

Les nullités soulevées ont toutes été rejetées le 23 mai 2019. À partir de la mise en examen, on avait 6 mois pour soulever toutes les nullités dans le dossier de mise en examen : comme nullité avait été soulevée principalement le «défaut de charges» qui aurait pu mener à une requalification du statut de mis en examen à «sous statut de témoin assisté». Perdu. On s'y attendait.

Auparavant 2 procédures ont eues lieu : aucune des personnes n'a obtenu le droit d'avoir une copie de son dossier. Perdu aussi l'appel et la cassation pour faire sauter les contrôles judiciaires (interdiction de territoire, suivi spip\*, interdiction de rentrer

en relation avec les autres concernées).

Autour : Une arrestation et une perquisition ont eu lieu à Grenoble en lien avec l'affaire. D'autres dans le secteur de Bure (membre d'association locale, habitant historique).

Toujours une forte présence policière, mais les conditions matérielles des flics se sont allégées (sur la panoplie des véhicules, il y a des jeep militaires patrouillantes qui ont du mal à monter en vitesse plutôt que des fourgons,...).

Pour les prochaines dates de procès, 2 sur les 5 ont été annulés (ce qui est une première). Il y a une volonté de tenter une défense à base de jurisprudence contre les réquisitions permanentes, un travail est encore en cours à ce sujet. Les réquisitions pour contrôle policier étant la base d'une partie importante des procès actuels. La plupart des derniers procès ne sont en effet pas liés à des manifs, mais à des contrôles sur zone qui amènent à des procès pour outrage, rébellion, refus de signalétique, port d'arme,... La dernière personne mise en prison au cours des procès du tribunal de Bar-le-duc est sortie.

## PLUS D'INFO :

[HTTPS://NOUSSOMMESTOUSDESMALFAITEURS.NOBLOGS.ORG/](https://NOUSSOMMESTOUSDESMALFAITEURS.NOBLOGS.ORG/)

ÉTAT DES LIEUX DE LA 60 AINE DE PROCÈS DE LA DERNIÈRE ANNÉE :

[HTTPS://BUREBUREBURE.INFO/REPRESSION/](https://BUREBUREBURE.INFO/REPRESSION/)

\* SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation



Depuis le début du mouvement Gilets Jaunes, le collectif dénombre au moins 260 interpellations et 160 poursuites judiciaires (chiffres exhaustifs difficiles à avoir) : 40-50 compositions pénales, une quarantaine procès au correctionnel (non CRPC\*), une vingtaine de comparutions immédiates, une vingtaine de CRPC, etc...

Les peines les plus lourdes ont été 24 et 39 mois fermes. Les chefs d'inculpation les plus fréquents sont : « violence », « attroupement », « dégradation », « outrage » et « participation à attroupement en vue de violences et dégradations (visage masqué ou non) ». Il y a plus d'une douzaine de Gilets Jaunes passés par la maison d'arrêt, encore 8 actuellement.

La police utilise la géolocalisation, les perquisitions et observations de compte bancaire, ce qui se révèle une nouveauté pour Caen (comme le recours massif aux CI\*). Pas mal de refus de signalétique et de FNAEG\* ont été poursuivis par rapport à d'habitude. Les flics font un gros travail sur la reconnaissance des personnes. Ils affichent des trombinoscopes dans les commissariats avec les personnes recherchées, et les envoient aux gendarmeries des départements alentours. Il y a donc beaucoup de procès a posteriori (de nombreux encore à venir). On observe une utilisation importante de photos et vidéos pour incriminer les personnes (live FB, caméras de la ville, etc.)

Depuis environ 2 mois, un arrêté préfectoral interdit systématiquement le centre ville et certains rond-points aux manif GJ toutes les semaines. Ça permet aux flics de mettre une grosse pression en distribuant des amendes pour des motifs absurdes. Par exemple, des artistes du mouvement parce qu'ils voulaient jouer de la musique dans une zone interdite à la manifestation. D'autres personnes parce qu'elles étaient en train de manger dans le périmètre interdit. Des amendes sont mises également pour dégradation de centres commerciaux, de station essence, etc... Les amendes sont parfois solidaires entre plusieurs individus, ce qui crée des difficultés quand elles n'ont pas la même situation financière. De très grosses amendes et compensations ont été statuées par le tribunal et se comptent en dizaines de milliers d'euros.

Nous assistons à des procès assez tendus où des magistrats et procureurs déclarent ne pas juger le mouvement pour ensuite s'y attaquer politiquement avec des propos méprisants et insultants exhortant les GJ à rentrer chez eux/elles. Par exemple, un procureur a péché un câble lors d'une audience, et a lancé à la foule : « Bon les GJ, va falloir arrêter de boire des bières et commencer à lire des livres ». Ou encore le président du tribunal qui, parmi ses interventions remplies de mépris de classe, lâche le lapsus de « présomption de culpabilité », etc...

On peut voir aussi une certaine agressivité vis-à-vis des avocat-e-s identifié-e-s trop proches du mouvement.

\* CRPC : Comparaison sur Reconnaissance  
Préalable de Culpabilité

\*CI : Comparution Immédiate

\* FNAEG : Fichier National des Empreintes Génétiques



# Calais

Le collectif n'a pas suivi les manifestations de GJ, en raison d'hostilités exprimées par certains à l'encontre des exilé·e·s.

La répression collective est plus calme que d'habitude en ce moment, peut-être en raison de la nomination d'un nouveau commissaire. La ville reste toutefois hostile aux personnes exilées notamment avec les expulsions toujours quotidiennes et les travaux en cours pour grillager les terrains vagues occupés par des personnes exilées à la rue. Les mobilisations ces deux derniers mois se sont plutôt bien passées, sans interpellation, ce qui est plutôt exceptionnel à Calais.

La répression individuelle se poursuit contre les exilé·e·s et les militant·e·s : des actes violents et de dégradation de la part des forces de l'ordre continuent à être rapportés et des personnes sont poursuivies pour refus de signétique, dégradations, violences sur ADAP\*. Plusieurs personnes ont été convoquées au commissariat pour rien (jet de déchets sur voie publique...).

Une affaire est ouverte pour auditionner des gens qui avaient appelé en nombre le commissariat de Calais pour demander des nouvelles d'une personne soutien placée en GAV\* en août 2017. Elles sont entendu·e·s pour «appel malveillant», et des convocations tombent dans plusieurs villes différentes, à suivre...



\* ADAP : Agent Dépositaire de l'Autorité Publique  
\* GAV : Garde à Vue

# Dijon

La répression s'est alourdie ces deux-trois derniers mois. La loi anti-casseur s'est directement appliquée : on a eu une dizaine d'arrestations pour « dissimulation du visage », et la dernière manifestation s'est faite dispersée après avoir fait 200 mètres, uniquement sous le prétexte que des personnes étaient masquées dans la manif' (tweet du Préfet).

Après beaucoup de Comparutions Immédiates, on est passé à beaucoup de CRPC (Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité). Début mai, il y a eu une session spéciale d'appel (sur demande du Parquet), où n'ont été jugé·es que des Gilets Jaunes, et qui était présidé par le Procureur Général Jean-Jacques Bosc (qui ne se déplace jamais en audience). Il a déclaré : « Un des moyens qui mettra fin à ce mouvement est la fermeté de la répression. »

Lors de l'acte 21, les manifestant·es ont été nassé·es et chargé·es de sorte qu'ils et elles ont dû traverser une voie ferrée pour réussir à échapper aux gaz. Les trains n'avaient pas été arrêtés, et sont passés quelques secondes après la traversée par les manifestant·es. Une dizaine d'entre elles et eux ont saisi le Défenseur des Droits. Voir « Appel à tou·tes les manifestant·es de l'acte 21 » sur [Dijoncter.info](http://Dijoncter.info).

Le 7 mai, la Préfecture annonce depuis le début du mouvement : 158 interpellations, 142 suites judiciaires dont 29 Comparutions Immédiates. Sur 36 condamnations déjà prononcées : 10 peines de prisons fermes (dont 4 avec mandats de dépôt), 15 peines de sursis, 11 peines de TIG ou de stages de citoyenneté et 7 relaxes (dont le parquet a fait appel).

## DRÔME

Il y a eu une très forte répression dès le début du mouvement, suite à une émeute en Ardèche qui a donné lieu à 2 condamnations à des peines de prison ferme assorties de sursis, d'interdiction de territoire et d'amendes. Lors de la manifestation suivante, 4 personnes ont été interpellées pour « violence sur personne dépositaire de l'autorité publique », et ont été mises en détention préventive. Suite au procès, des peines allant de 3 à 12 mois de prison ferme assorties de sursis, de dommages et intérêts et de 3 ans d'interdiction de manifester (avant la loi anti casseur) ont été prononcées.

Une 5ème personne a été interpellée quelques semaines plus tard sur le même motif et à également écopé de 8 mois de prison ferme assortie de sursis après avoir été placée en détention préventive. Les faits reprochés à ces 5 personnes (qui sont toutes passées par la case prison) sont ridicules (ex : arrachage du bonnet du flic en civil qui au demeurant n'avait pas de brassard) comparés à l'acharnement des forces de l'ordre sur les manifestant.e.s. Ces peines sont ressenties comme des peines exemplaires pour briser le mouvement qui a pris très fort dans le département. Ce qui a fonctionné puisque aujourd'hui, les rond points ont été vidés, la présence des bleus est permanente dès qu'il y a tentative de réoccupation et les manifestations sont maintenant déclarées et encadrées par un service d'ordre interne qui collabore avec les flics.

On remarque de plus en plus d'amendes pour entrave à la circulation, stationnement gênant, présence illégale sur rond point ..., découragent les manifestant.e.s. Un gros travail de fichage entraîne des arrestations ciblées.

Il y a peu de gav, mais beaucoup d'auditions libres et de convocations devant le procureur. Des fafs ont incendié des cabanes de GJ, notamment une fois en présence des gendarmes qui n'ont rien fait, ni contrôle d'identité, ni test d'alcoolémie, ni convocation.

En novembre, 7 personnes passaient en procès pour « aide au passage de personnes en situation irrégulière » suite à une manifestation antifasciste sur le col frontalier. Des peines de prison ferme assorties de sursis ont été prononcées (illes ont tou.te.s fait appel). 2 autres militants ont été convoqués en janvier pour le même motif. 4 et 6 mois de sursis. La répression est toujours permanente, mais suite à ce procès qui été très médiatisé, la stratégie est plutôt au fichage.

Contrôles permanents plusieurs fois par semaine sur les véhicules des maraudeur.se.s avec amendes pour feu défaillant, stationnement gênant devant le refuge solidaire, CT en retard, non port de ceinture ....., envoyées par la poste donc incontestables si elles sont infondées, ce qui arrive. Également, contrôle au faciès (ils connaissent les véhicules et les maraudeur.se.s), intimidation verbale « rentrez chez vous », « à la frontière, c'est vous le problème » .... Grâce à ces opérations de fichages, ils font des arrestations ciblées qui mènent rarement à des GAV (en ce moment) mais qui sont oppressantes au quotidien pour les militant.e.s qui se font traquer et maintenant appelé.e.s par leur prénom lors des contrôles. La pratique policière ressemble de plus en plus à un film de guerre (même si le niveau était déjà bien élevé) : chasse à l'homme dans les bois, flics à pieds, en motoneige cet hiver, en 4X4 sur les chemins, jumelles thermiques et dernièrement, un hélico qui rasait le sol avec un projecteur.

Les flics italiens pratiquent la même stratégie de fichage.

Les exilé.e.s sont systématiquement renvoyé.e.s Italie, mineurs ou majeurs, et même arrivés à Briançon, les contrôles sont permanents : à la gare, dans le train pour partir, les flics collaborent avec la sncf qui accepte que les contrôles se fassent dans le train qui roule lentement pour que les exilé.e.s soient descendu.e.s à la première gare et n'aillent pas plus loin.

La relation avec les GJ est bonne, et malgré leur faible implication dans la lutte aux frontières, ils ont tout de même été victimes de menaces de mort sur FB par des employé.e.s de la station de ski si ils tentaient de lancer une opération lors de l'appel national de bloquer la frontière.

## HAUTES-ALPES

---

# HAMBOURG

Le procès de Loïc et de 4 autres personnes dont 2 mineurs a débuté en décembre 2018. Loïc a été arrêté en août 2018 et est en détention provisoire à Hambourg depuis octobre 2018. À la connaissance des groupes antirep, c'est le seul qui est encore en détention pour le G20.

La juge a entendu des policiers, qui ont fait des témoignages contradictoires, ce qui l'a beaucoup agacée et elle a arrêté de les entendre pour le moment. Elle a demandé une prolongation des audiences jusqu'au moins septembre 2019, ce qui fait que Loïc va rester encore plus longtemps en détention.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE PROCÈS SONT SUR  
**LANEIGESURHAMBORG.NOBLOGS.ORG,**  
AINSI QU'UNE ADRESSE POUR LUI ÉCRIRE. DES APPELS À  
SOUTIEN, DES ENREGISTREMENTS À LUI FAIRE PARVENIR ...

# LILLE

---

Les manifs ont été plutôt tranquilles jusqu'en janvier, mais tout de même pas mal de GAV\*, la plupart ne menant sur rien, avec des GAV préventives notamment des street médocs. La GAV est devenue une peine en soi. Un nouveau chef de la sécurité est arrivé en février : Papineau (connu par le passé à Poitiers et à Caen pour harceler personnellement des militants), qui s'illustre rapidement en arrêtant lui-même des ados au coeur de la manif.

Seul contre tous il va au contact, la main sur son arme quand les jeunes se font désarrêtés par la foule. La police locale a pris l'habitude de fourrer toute sorte de choses incriminantes dans les sacs des interpellés, et en avril c'est encore lui qui met sans vergogne des briques dans le sac d'un manifestant. Cette fois-là, craignant qu'une conseillère municipale ait pris des photos, ces services avouent leur forfait (sans aucunes suites, bien entendu).

À partir de février la température est sacrément montée dans la région. Les flics s'entendent à l'occasion avec le médecin pour produire des faux lorsque les interpellés sont amochés. Un moment, ils se lancent aussi dans l'obstruction à la défense : quand des interpellés demandent un avocat conseillé par le CLAJ\*, les flics disent qu'ils ne le connaissent pas, qu'il est en vacances, ou qu'ils n'ont pas son numéro. Le CLAJ a fait un appel à témoignages pour dénoncer cette obstruction. Une petite dizaine d'avocats acceptent de se déplacer après chaque manif pour conseiller les interpellés pendant leur GAV et suivre ceux qui le souhaitent lors de leur procès.

Le CLAJ a une ligne téléphonique ouverte 7j/7 pour conseiller et aiguiller les personnes qui ont été interpellées ou sont poursuivies, leurs proches, et les victimes de violences policières.

Nous avons reçu plus de 500 appels en 5 mois. Le collectif a suivi et suit une cinquantaine

de procès. Il n'y a pas eu de mutilés à déplorer sur Lille mais de nombreuses personnes durement blessées, jusque devant le commissariat central où des personnes venues porter plainte suite à des violences policières graves se sont fait frapper une seconde fois, au point que l'un d'entre eux perde connaissance et soit transféré à l'hôpital.

Le mouvement des gilets jaunes a mobilisé de nombreuses personnes handicapées dans la région.

Elles n'ont pas été exemptes des violences répétées. Le cas de deux personnes en fauteuils roulants qui reçoivent des coups de pied et se font gazer à bout portant par des flics en armure a été diffusée dans les médias nationaux. L'image exprimait de manière spectaculaire le mépris de la police.

Jusqu'au mois de mars, les accusations policières étaient basées sur des prétendues flagrances, puis à peu près en même temps que les drones sont arrivés les samedis, pas mal de gens se sont fait arrêtés pour des actes qui leur étaient reprochés sur les semaines précédentes.

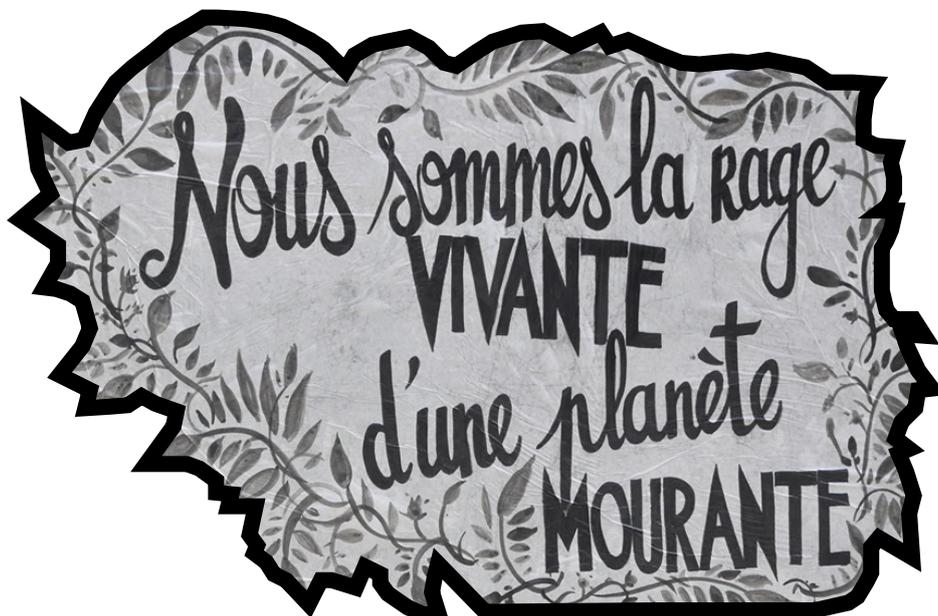
Comme partout, Lille a connu ses averses de contrôles judiciaires, avec des interdictions de Lille tous les samedis, même à des gens qui vivent en banlieue.

Des GJ sont mobilisés tous les dimanches à la sortie des GAV et tous les lundis au tribunal pour les comparutions immédiates.

Mais la particularité de Lille, c'est aussi le niveau de connivence entre l'extrême-droite (Fn/identitaires) et la police locale. Lors de l'acte XX, des identitaires ont attaqué le cortège GJ, et dès que le cortège s'est rebiffé, les fachos se sont protégés derrière la police avant de pouvoir se retirer sans même un contrôle d'identité. Leur amitié est une longue tradition locale.

Cette liste est absolument non exhaustive. Côté répression salariale, deux personnes d'Amazon se sont fait virer suite à un commentaire sur leur FB qui soutenait le blocage de leur taule.

Comme dernier fait marquant, on peut mentionner une détention provisoire d'un mois pour un gars soupçonné d'avoir commencé à écrire ACA\*... au fumigène sur le bitume. On voit pas ce qu'il aurait pu vouloir dire... À Lille, des procès sont prévus jusqu'à fin 2019.





Les accusations qui reviennent le plus souvent sont «Groupement en vue de...» et «Violences sans ITT\*». Aucune des violences jugées, sur une soixantaine d'affaires observées,

n'a entraîné d'ITT. Les dossiers sont donc mal construits mais l'accusation débouche très majoritairement sur des condamnations. La loi anti-casseurs a directement entraîné des condamnations dans les tribunaux (dont la première, 3 jours après la promulgation de la loi, a infligé 2 mois fermes à un GJ).

Au fur et à mesure du mouvement, les Gilets Jaunes passent moins en comparution immédiate: passage en Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité par exemple, ou rappels à la loi.

1/3 des personnes recensées qui se retrouvent avec un sursis (de 2 à 10 mois).

Pour 1/6 c'est de la prison ferme> Dont 1/3 avec un mandat de dépôt.

Les peines sont souvent accompagnées d'interdiction de manif dont la légalité et la précision est parfois douteuse (secteur spécifié normalement). Les contrôles judiciaires aussi.

Un procureur s'est mis à un moment à demander des suspensions de permis... qui lui ont été refusées par le juge, mais dont la demande est quand même aberrante.

- Au moins deux personnes touchées gravement au visage par flashball (perte d'un oeil pour une personne et multiples fractures faciales pour la seconde).
- Au moins une personne placée en garde-à-vue et accusée de violences alors qu'elle venait de se rendre au commissariat pour porter plainte...
- Pas mal de contacts avec des gilets jaunes de la région, qui se prennent notamment des amendes abusives pour stationnement etc...

Pour compléter sur les peines, on a eu connaissance d'au moins sept gilets jaunes incarcérés à Corbas (ou Villefranche) au cours du mouvement (mais les chiffres réels sont sans doute bien supérieurs). Il y a eu relativement peu de peines d'amendes, toutes comprises entre 150 et 1000 euros. Chaque condamnation de gilets jaunes (nous n'avons assisté qu'à deux relaxes en comparution immédiate) donne lieu à des frais de justice de 127 euros pour la personne condamnée qui viennent s'ajouter automatiquement aux autres condamnations pécuniaires (amendes et dommages et intérêts).

Toujours au moins deux instructions ouvertes sur des attaques de véhicule de police pendant le mouvement.

Sinon, en cohérence avec les instructions pour associations de malfaiteurs aberrantes (cf. Toulouse), une instruction est ouverte à Lyon pour association de malfaiteurs contre des antifascistes car il leur est reproché...d'avoir construit un mur en parpaings devant le bastion social.

\* ITT : Incapacité Totale de Travail





## MARSEILLE

La répression des manifs a été particulièrement forte pendant les manifs qui rassemblaient des gilets jaunes et des habitants en lutte contre la politique du logement de la mairie.

Depuis novembre il y a eu plus d'une centaine de comparutions immédiates. Le recours à la comparution immédiate a été quasi systématique, y compris pour des charges pas très lourde (outrage par exemple). Un certain nombre de vidéos d'interpellations ultra violentes ont été utilisées par les avocat-e-s au tribunal, et semblent avoir fait un peu baisser ce recours systématique à la comparution immédiate, notamment parce que la parole des flics a pas mal été désavouée. Lorsque les personnes sont mise en préventive après avoir demandé un délai pour préparer leur défense, les avocats qui bossent avec la légal team font systématiquement appel. Cet appel a fonctionné trois fois, et les personnes sont sorties de prison, avec un contrôle judiciaire.

Une dizaine de personnes sont actuellement en taule (une quinzaine en sont sorties dans les derniers mois) pour les manifs. C'est difficile de dire plus précisément combien de gens sont incarcérées dans le cadre du mouvement gilets jaunes parce que la répression a été aussi forte sur les ronds points et les péages des alentours de Marseille.

Des personnes commencent à appeler le collectif pour des problèmes de surveillance au travail, des intérimaires qui se font sucrer des primes, etc. La légal team reçoit aussi beaucoup d'appels liés à des convocations chez les flics ou au tribunal. Les arrestations de personnes très investies sur les ronds points sont nombreuses, et des instructions sont en cours dans au moins deux cas connus par la légal team.

L'IGPN\* a convoqué en masse toutes les personnes qui avaient fait des dépôts de plaintes (notamment les personnes qui ont témoigné contre la BAC\* pour avoir fracassé le crâne d'une manifestante le 8 décembre).

Les dates de procès à venir vont jusqu'à 2020.

\* IGPN : Inspection Générale de la Police Nationale

\*BAC : Brigade Anti-Criminalité

Les manifestations sont ultra réprimées depuis 2015 (Cop 21).

Depuis l'arrivée du préfet Lallemand en mars 2019, avec les détachements d'action rapide (DAR), les flics voltigeurs à moto ont fait leur grand retour dans les rues de la capitale. Depuis le mois de décembre, la tendance tous les samedis c'est énormément d'arrestations préventives. Les manifestant.e.s sont fouillé.es le matin des manif et envoyé.es directement en GAV pour le moindre objet pouvant faire «arme par destination», et arrêté.e.s pour le fameux «groupement en vue de ... ».

Pour les peines, c'est dur de voir les tendances, parce que ça dépend beaucoup des chambres. Mais elles sont dans tous les cas extrêmement sévères. Certaines personnes se sont pris récemment jusqu'à trois ans d'interdiction de Paris, alors même que certaines vivent en Île-de-France. Les étranger.es espace Schengen sont maintenant systématiquement placée.s en CRA\* en l'absence de poursuites pénales. Ça a touché des Allemands, des Italiens, et des Espagnoles (dont l'histoire assez médiatisée de Camélia qui a eu une interdiction de territoire alors qu'elle vivait en France depuis plusieurs années, et s'est faite arrêtée pour un bouclier symbolique). En plus des OQTF\*, interdictions systématiques de 24 mois du territoire national.

Le 1er mai, on nous a contacté.es pour au moins 140 personnes interpellé.e.s. Au final beaucoup de rappels à la loi, parfois assortis d'une interdiction de Paris de 3 mois (c'est une nouveauté). En comparution immédiate, beaucoup de détention provisoire pour absence de garanties de représentation ou de doutes sur l'identité. Des contrôles judiciaires systématiques et très sévères en cas de reports de CI\* sans détention provisoire.

Depuis le mois d'avril, les interdiction de paraître à Paris de 3 ans sont monnaies courantes pour des personnes condamnées à quelques mois avec sursis.

\* CRA : Centre de Rétention Administratif  
\*OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

## SAINT ÉTIENNE



Le commissariat a été complètement rempli pendant les 10 premiers actes.

Des Gilets Jaunes attendaient devant les commissariats tous les dimanche matin pour accueillir les personnes sortant de GAV.

Il y a très peu de CI (une dizaine sur 150 ou 200 arrestations) mais beaucoup de convocations en correctionnel pour le printemps.

Beaucoup d'enquêtes ont été ouvertes. Une dizaine de personnes sont accusées de « dégradation en bande organisée » pour des incendies de radar. Une personne est en détention provisoire. L'affaire pourrait passer en assise, parce qu'ils sont accusés de « mise en danger de la vie d'autrui ».

Les pratiques policières ont beaucoup changé ces derniers mois, les gens se font arrêtés pour des faits antérieurs. Des flics se baladent en manif avec des carnets de photos, et montrent du doigt des personnes qui se sont arrêtées directement, en gros mode, avec balayette et flashball aux poings.

L'IGPN a été saisi plusieurs fois, sur deux blessures graves.

Une personne s'est pris 1000 euros d'amende pour « outrage », suite à une photo du commissaire qu'il a mis sur son profil FB, assortie d'un petit commentaire.

# Toulouse

Mis à part les deux dossiers en instruction dont nous avons connaissance, à Toulouse la plupart des jugements résultent de comparutions immédiates.

Les premiers mois du mouvement, les inculpé.e.s prenaient systématiquement des peines de prison fermes assorties d'un mandat de dépôt ou de la préventive dans l'attente de leur procès.

À partir de février, les juges se sont mis à placer des gens sous contrôle judiciaire dans l'attente de leur procès, avec un CJ\* très restrictif (pointage une fois par semaine souvent en dehors de Toulouse aux horaires de la manif, interdiction de manifestation voire de paraître à Toulouse ...).

À l'heure actuelle près de 50 personnes ont été incarcérées depuis le début du mouvement des Gilets Jaunes. Les chefs d'inculpation principaux sont : « participation à un groupement en vue de . », « violence sur PDAP\* », « attroupement » et « dissimulation du visage » depuis l'entrée en vigueur de la loi anti-casseur. Les flics utilisent systématiquement des fiches de mise à disposition. Les peines de ferme vont de quelques mois à plus de 3 ans.

Les juges distribuent des interdictions de manifester et de paraître à la pelle à titre de peine complémentaire. Il y a beaucoup de convocations et de jugements suite à des posts sur les réseaux, notamment sur FB.

Les médias locaux ont également annoncé qu'une équipe de recherche comprenant plus d'une 20aine de keufs sont spécifiquement occupé.e.s à analyser les photos, vidéos des actions menées en manif et effectivement pas mal de personnes se sont faites arrêtées en arrivant aux points de rdv pour des faits datant des premiers mois du mouvement.

Au moins 2 instructions pour « associations de malfaiteurs » sont en cours. La première concerne 10 personnes, qui auraient été dénoncées par quelqu'un, les personnes sont libres sous CJ. La seconde concerne une seule personne (!) à qui on reproche d'être en possession d'une clé de facteur. Il y a également au minimum 3 instructions ouvertes concernant les incendies et occupation de péage sur Narbonne, Bessan et Poussan.

\* CJ : Contrôle Judiciaire

\*PDAP : Personne Dépositaire de l'Autorité Publique

Nous, tout ce qu'on veut c'est  
être heureux...  
Être heureux avant d'être vieux!



HIVER JAUNE «collectif black line»

## QUELQUES SITES

[HTTPS://MARS-INFOS.ORG/+--LEGAL-TEAM--](https://mars-infos.org/+--LEGAL-TEAM--)

[HTTPS://CAENANTIREP.HOME.BLOG/](https://caenantirep.home.blog/)

[HTTPS://CLAJLILLE.WORDPRESS.COM](https://clajlille.wordpress.com)

[HTTP://CAISSEESO.REBELYON.INFO](http://caisseeso.rebelyon.info)

[HTTPS://DESARMONS.NET/](https://desarmons.net/)

[HTTPS://BIT.LY/STOPREP](https://bit.ly/stoprep)

## CAISSE COLLECTIVE

[HTTPS://WWW.HELLOASSO.COM/ASSOCIATIONS/LES-AMIS-DE-LA-LIBERTE/COLLECTES/CAISSE-DE-SOUTIEN-AUX-GILETS-JAUNES](https://www.helloasso.com/associations/les-amis-de-la-liberte/collectes/caisse-de-soutien-aux-gilets-jaunes)

Caisse de soutien aux gilets jaunes du collectif universitaire contre les violences policières

En mars dernier, plus de 450 universitaires signaient notre appel «Universitaires, nous nous déclarons «complices» des gilets jaunes face aux dérives autoritaires du pouvoir». Nous y dénoncions l'inflation répressive du gouvernement envers le mouvement des gilets jaunes.

Aujourd'hui, non seulement les violences policières n'ont absolument pas cessé et les mesures liberticides ont toutes été adoptées (unité «anti-casseurs», «visage masqué» considéré comme délit, marquage chimique des manifestant.es, etc.) mais les manifestant.es se retrouvent confronté.es à une autre forme de répression, aussi arbitraire et systématique : celle de l'administration judiciaire. En effet, le nombre des procès est en augmentation constante depuis quelques mois et les condamnations à de la prison ferme sont de moins en moins rares. Qu'ils débouchent ou non sur des condamnations, ces procès sont couteux et jouent un rôle dans le découragement d'aller manifester.

On sait de longues dates que les systèmes policiers et judiciaires renforcent les inégalités, mettant souvent les plus pauvres, les plus précaires et les plus discriminé.es en prison. Il paraît donc primordial de jouer plus que jamais la carte de la solidarité comme mode de résistance à la répression tous azimuts du gouvernement.

Partout des collectifs d'autodéfense juridique se montent pour informer les manifestant.es sur leurs droits, pour soutenir les militant.es arrêté.es et rémunérer les avocat.es qui les défendent. Or, à l'heure où nous écrivons la plupart des caisses locales de ces collectifs sont vides alors que le nombre de procès augmente et augmentera très certainement à l'avenir. Par cette cagnotte, le collectif universitaire contre les violences policières entend recueillir des fonds afin de soutenir ces collectifs qui participent à la défense de nos droits.

**AVEC CETTE BROCHURE, LE RÉSEAU RAJCOL REND COMPTE D'INFOS LOCALES VENANT DE COLLECTIFS QUI LE COMPOSENT. C'EST L'OCCASION DE FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX PLUS GLOBAL DE LA RÉPRESSION POUR AINSI DONNER UN APERÇU DES TENDANCES GÉNÉRALES.**

**CE NUMÉRO ZÉRO EST LE DÉBUT D'UN PROJET DE PUBLICATIONS SUR L'ÉVOLUTION DE LA RÉPRESSION. VOUS POUVEZ TROUVER PLUS D'INFORMATIONS SUR LE RÉSEAU, AINSI QUE LES CONTACTS DES COLLECTIFS SUR :**

[HTTPS://RAJCOLLECTIVE.NOBLOGS.ORG](https://rajcollective.noblogs.org)